



# La Conférence

Magazine de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles  
Année judiciaire 2013-2014 - (Trimestriel) Déc.- Mars #2

**Echos**  
**Dossier : les nouvelles technologies**  
**Rentrée solennelle**  
**Colloque : la réforme des marchés publics**

# ALL FRAUD AND DISLOYALTY PROBLEMS

Willy et Jean-Pierre De Cuyper  
**DE CUYPER**  
Licensed Private Investigator  
and Court Experts **BROTHERS**



---

## HEAD OFFICE

502, AVENUE LOUISE - 1050 BRUSSELS  
BY APPOINTMENT ONLY : +32 (0)2 649 44 88

## OPERATIONAL OFFICE

10, PONT DE BOIS - 6533 THUIN  
CALL : +32 (0)71 59 50 53

---

[decuyper@skynet.be](mailto:decuyper@skynet.be)  
**Representatives of the Law**  
[www.decuyper.net](http://www.decuyper.net)

Licence Ministère Intérieur : 1421906

# Sommaire

## Dossier

10 Les nouvelles technologies

23 Colloque : la réforme  
des marchés publics  
24 Midis de la formation

## Echos

05 Le billet d'humeur  
06 Compte-rendu :  
week-end de détente  
08 Compte-rendu : quizz musical  
09 Compte-rendu :  
l'accueil des stagiaires

## Activités

17 Rentrée solennelle de la  
conférence du jeune barreau  
19 Conférence Berryer  
20 Saint-Nicolas - patinoire  
22 Ciné-club

## Diver(tissement)s

28 Jeux  
30 Un avocat averti  
31 Interview croisée  
33 Evelyne fait son cinéma  
34 Deux avocats un resto

# Editorial



Chers amis,

Les années s'enchaînent mais ne se ressemblent pas...

Le temps passe vite, les mois défilent, et nous sommes déjà à l'aube du moment le plus important de l'année : la rentrée solennelle.

Entre une rentrée judiciaire chargée, un petit week-end en Zélande inoubliable, un accueil des stagiaires convivial et une belle première soirée dansante, la commission administrative vous a préparé une rentrée inoubliable.

Cette rentrée sera inaugurée dès le 16 janvier 2014 par un concours de plaidoiries à l'image de notre pays... surréaliste.

Les confrères francophones d'Europe et d'Outre Atlantique tenteront de nous démontrer que le surréalisme n'est pas exclusivement belge.

Ensuite, le 17 janvier se déroulera la séance solennelle de rentrée au cours de laquelle notre confrère Me Olivia VENET prononcera son discours.

Le soir, nous vous accueillerons au Brussels Event Brewery, ancienne brasserie bruxelloise située au

centre de Bruxelles, pour un dîner suivi, non pas d'une traditionnelle revue, mais d'un concert, et non des moindres : Monsieur Louis BERTIGNAC, chanteur et musicien mythique, ancien membre du groupe Téléphone, que toutes les générations connaissent, enflammera la soirée.

Nous danserons ensuite jusqu'au bout de la nuit...

J'espère donc sincèrement pouvoir compter sur votre présence lors de cette soirée qui n'a d'autre but que de célébrer notre beau Barreau.

Dans l'intervalle, la fin de l'année est synonyme de fêtes et de famille.

Je vous souhaite donc à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et formule le vœu de vous voir très nombreux à nos activités.

Votre dévouée présidente,  
Muriel BIALEK



**DO**  
S.A D&O Partners N.V

- Copieurs • Imprimantes • Multifonctions • Solutions software
- Vente de papier et consommables toutes marques
- **Audit printing gratuit sans engagement d'achat sur simple rdvs.**

- Kopieertoestellen-multifunctionals • Software oplossingen
- Verkoop van papier en verbruiksartikelen voor alle merken
- **Gratis audit printing zonder enig commitment tot aankoop op afspraak.**

**-21%  
PROMOTION  
PROMOTIE**

Montant de la TVA offerte jusqu'au 31/12/2013 pour tout contrat sur notre gamme multifonctionnelle A3 et A4. (Mentionnez le code promo « CFCI »)  
*De btw zal geschonken worden op alle contracten tot 31/12/2013 op het hele gamma van multifunctionele producten zowel op A3 als A4. (Vermeld de promo code « CFCI »)*

**Document Office Solution is what we do !**

S.A D&O Partners N.V | Av. de la Couronne 530-534 Kroonlaan | Bruxelles 1050 Brussel  
T 02 643 42 42 | F 02 643 42 43 | do\_partners@xeroxbrussels.com | [www.dopartners.be](http://www.dopartners.be)



## Redécouvrez le « De Page » La référence en droit civil

### DE PAGE

Traité de droit civil belge

Tome II : Les obligations

Volumes 1 à 3

Pierre Van Ommeslaghe

Retrouvez toute la collection De Page sur  
[www.bruylant.be](http://www.bruylant.be)

2814 p. • 480,00 € • Édition 2013



Vient de paraître



[www.bruylant.be](http://www.bruylant.be)

Ce traité a pour objet un exposé systématique, circonstancié et synthétique du droit des obligations. Il se caractérise par une vue non seulement scientifique, mais aussi pragmatique de cette importante partie du droit privé.

Informations et commandes :  
[commande@larciergroup.com](mailto:commande@larciergroup.com)  
c/o Larcier Distribution Services sprl  
Fond Jean-Pâques, 4 - 1348 Louvain-la-Neuve - Belgique  
Tél. 0800/39 067 - Fax 0800/39 068

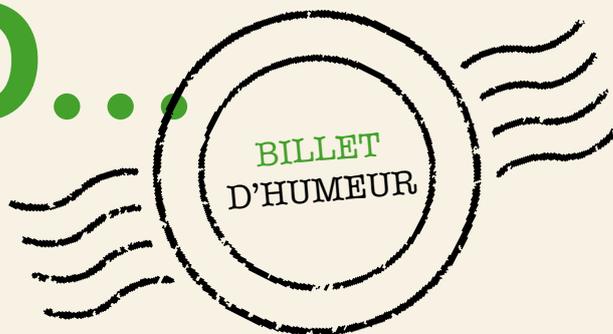
Ouvrages disponibles en version électronique  
sur [www.stradalex.com](http://www.stradalex.com)

strada  
lex



bruylant

# SI TU VAS A RIO...



Alors, « on » est au Brésil !

Depuis Croatie – Belgique (0-2), la cause était entendue. C'était plié : la Belgique était qualifiée pour la Coupe du Monde de football qui aura lieu du 12 juin au 13 juillet de l'année prochaine au pays de Dilma Rousseff.

La chose a été fêtée à l'issue d'un ultime match au Heysel, contre le pays de Galles, en présence de la grande foule et avec, dans la tribune d'honneur, proches du Roi, Elio di Rupo, Rudy Vervoort et Isabelle de Saedeleer. Je dis ça, je dis rien, mais la fête a été un peu gâchée, je trouve, pour les téléspectateurs qui y ont assisté en regardant la chaîne privée RTL-TVI, laquelle, en l'occurrence, avait le monopole de la retransmission télévisée. A la pause, le numéro de Stromae, maestro de la communication, tout seul sur la pelouse immense du terrain, dans son costume tricolore de petit garçon, a été interrompu.

Pas par la pluie, qui tomberait plus tard. Par les publicités. Formidable. Non : fort minable.

Quoi qu'il en soit, malgré le match nul et la pluie, justement, on était heureux pour Marc Wilmots, qui a décidément bien fait de ne pas s'attarder au Sénat où il avait été attiré par la danse des sept voiles que lui avait faites Louis Michel, et de revenir au football où l'on avait gardé de lui le souvenir d'un joueur valeureux, talentueux et courageux. On était heureux aussi pour Lukaku que l'on avait vu éclore au Sporting d'Anderlecht. Et pour Kompany. Et pour De Bruyne. Et pour Courtois ! Thibaut Courtois, le grand gardien de but.

Formidable ! La horde des supporters, qui braille et biberonne de la bière, en revanche, bof !

Je ne sais pas pourquoi j'ai pensé à Dario Moreno (1921-1968), vous savez, ce chanteur métis (turc par son père, juif espagnol par sa mère) qui fut le partenaire un moment de notre Jacques Brel pour être son Sancho Pança quand Jacky était don Quichotte à la recherche de l'inaccessible étoile. Au temps de sa splendeur, Dario Moreno chantait :

« Si tu vas à Rio  
N'oublie pas de monter là haut  
Dans un petit village  
Caché sous les fleurs sauvages  
Sur le versant d'un coteau... »

Si vas à Rio...  
...tu verras le génie des Belges.

Olivier Collon



# W-E DE DÉTENTE EN Compte-rendu ZÉLANDE

”

*Les premiers seront les derniers.* Adage vérifié puisque ceux de nos amis qui sont partis bien à temps ont failli arriver après ceux qui restaient encore sagement travailler, du moins s'ils passaient par Anvers.

Mais tous nous avons été récompensés du trajet :hôtel magnifique, retrouvailles et ambiance chaleureuses, buffet généreux et gourmand.

Le temps n'a pas voulu être en reste et a été très beau tout le week-end. Une nuit plus tard, que l'on ait dormi ou dansé, et après un solide buffet déjeuner plein de tentations, voilà la troupe prête à embarquer, non pas sur un de ces porte-containers impressionnants qui passaient à quelques encablures de l'hôtel situé en bord de mer,

mais sur une belle grande barque de bois pour parcourir les canaux de Middelburg, avec guide charmant et interprète privée.

A l'accostage nous attendait l'apéritif, parce que, comme l'a confirmé une voix de la Conférence, on ne plaisante pas avec ces choses-là.

Middelburg, qui nous avait ainsi été contée, s'est révélée à l'arpentage une bien sympathique bourgade, très coquette, très ..hollandaise .

Après un agréable repas, qui nécessita deux restaurants vu le nombre de confrères affamés, voici le jeune barreau scindé ; les sportifs d'un côté, les flâneurs de l'autre .



Les premiers sur la plage à se faire les muscles pour dompter, qui une planche avec une voile, qui une monture.  
 Les autres batifolant au gré des petites villes ou villages alentours, tous pour profiter de ces beaux moments.  
 Le soir a trouvé une compagnie ravie de ces instants partagés.  
 Et le lendemain, à nouveau deux groupes.  
 Quelques fournis retournant à leurs conclusions et de nombreuses cigales continuant à musarder, récompensées, outre d'un dernier bon repas, par un soleil éclatant permettant de prendre dehors, l'apéritif ( cfr . plus haut ) et le café pour les plus épicuriens.  
 Bref un week-end de détente où l'on oublie tout le reste- même parfois ses clés pour les plus détendus.

Malgré ces mésaventures, voici encore un adage vérifié : les absents ont toujours tort !

Danièle Staquet



# Compte-rendu **QUIZZ** MUSICAL

Ce mardi 22 octobre, c'est en bravant la pluie que nous nous rendions au **Petit Chapeau Rond Rouge** pour une grosse affaire : le Quiz musical de la Conférence. Ce n'est pas nouveau, les avocats aiment la musique. La présence régulière – relevant parfois du squatting – de nombre d'entre eux dans un désormais célèbre karaoké de la place de la Trinité en atteste. L'endroit qui nous accueille en cette soirée d'octobre est chaleureux et assez cosy. Nécessaire à ce type d'activités, la salle n'est pas grande. Mais c'est que ce quizz a attiré du monde... Nous sommes répartis en 8 groupes parmi lesquels on retrouve les cabinets (et affiliés) Dal&Veldekens, Crowell Moring, Link, KHK, Altea et d'autres ensembles composites tels Julie&Co, la Pink Team et la délégation du Carrefour.

**Huit équipes prêtes à tout donner**, il ne manquait plus que les explications du maître de cérémonie.

Ce ne fut pas mince affaire : Jonathan – notre hôte –, n'ayant pas forcément pris la mesure de la difficulté à faire taire un avocat, a pourtant tenté à maintes reprises d'obtenir un semblant de silence... Las très certainement d'attendre, il se lance alors dans l'énumération des consignes pour la soirée, la première consistant à l'appeler « Maître », un comble ! On l'apprend également, nous enchaînerons les catégories en tous genres, pour finir sur un tout ou rien décisif, mais cette information plutôt vague échappe à la plupart d'entre nous.

**Il est 21h et des poussières, il fait 30° dans la salle.**

La sauce est lancée ! et c'est Me

Sébastien Michez qui coupe l'herbe sous le pied à une salle bouillonnante en buzzant les deux premières chansons après 2 secondes d'introduction. Ok la compétition est lancée, Pink Team en tête. Les Julie&Co enchaînent, suivies du cabinet Link. Le niveau est assez équilibré, l'événement rassemblant à l'évidence des mordus de musique.

Et pendant ce temps-là, Me Gauthier Lambeau nous parlait avec émotion de son mariage et Me Cédric Lefebvre approvisionnait son équipe en bières. L'équipe Dal&Veldekens a du mal à se réveiller et, ayant peine à trouver le chemin du buzz, se voit aidée de Maître Jonathan, ce qui leur permet d'engranger quelques points. Il ne fallait pas plus pour les lancer. Les catégories se suivent et ne se ressemblent pas : on entend défiler le dernier Will.i.am, la B.O. de Gladiator (ou était-ce The Rock), le petit bonhomme en mousse de l'illustre Patrick (Jean) Sébastien, ou encore l'inoubliable Bruxelles de Monsieur Brel... Maître Jonathan nous avait informé de la possible attribution de points frotte-manche ou leur retrait en cas de mauvaise foi caractérisée. C'est l'équipe du cabinet KHK qui obtiendra le premier, sur une belle prestation de Me Mélinée Nazarian, et le Carrefour se verra ôter 10 points pour avoir osé contester une décision arbitrale de notre maître du jeu.

**C'est alors le temps de la pause, la température ambiante est montée à 38°, la majorité sort s'aérer.**

Quelle belle surprise à notre retour, la Conférence pense à nos réserves pour l'hiver puisqu'après les cacahuètes et autres chips de la première partie, voilà

que nous attendant à table bonbons et tranches de cake !

On fait le point sur les scores, la Pink Team, les B&B et Link se partagent la tête du classement. Et c'est reparti !

Jusqu'à cette catégorie « reprises sur YouTube », le but étant de retrouver la chanson originale, où Me Justine Philippart - honneur aux revuistes de tous temps - a fait preuve de sa connaissance extensive de la série Glee !

La fin de cette épreuve sonne le glas du jeu tel qu'on le connaissait jusque là : le cabinet Link en tête.

Maître Jonathan nous annonce que la partie se clôture par un « tout ou rien » : 8 chansons décisives, le groupe qui remporte cette série sera déclaré grand gagnant... Grand froid dans la salle. C'est finalement l'équipe B&B, au terme d'un suspense intenable, qui remporte cette épreuve, 1 point devant l'équipe Link. Parlons d'un match serré...

Il s'emportent donc le prix tant convoité : une bouteille de champagne lors de la soirée de Rentrée Solennelle de janvier. L'équipe Altea est désignée équipe la plus fair-play, peut-être pour adoucir leur statut de lanterne rouge...

**Il est 23h15, le bar est ouvert, il fait désormais 45°, témoin de l'excitation qui a animé les participants, épuisés mais ravis, pendant ces deux heures de jeu.**

Ce fut donc une grande soirée. La Présidente nous a promis une réédition au second semestre, on attend déjà l'ouverture des inscriptions !

Jessica Lesage



# Compte-rendu ACCUEIL DES STAGIAIRES



Les mois de septembre et d'octobre permettent traditionnellement aux stagiaires fraîchement émoulus de découvrir les différentes juridictions bordant la place Poelaert. D'aucuns, aventuriers dans l'âme, se sont lancés seuls dans cette conquête du Nouveau Monde. D'autres ont bénéficié des conseils d'un maître de stage particulièrement attentionné. D'autre encore ont eu la chance d'arpenter les allées de nos bâtiments judiciaires aux côtés de guides de choix : une équipe composée de commissaires de la Conférence du Jeune Barreau et de membres du Carrefour des stagiaires. L'accueil des stagiaires se

déroulait cette année le 11 octobre et n'a pas dérogé à la tradition ! Au cours de la visite du Palais se sont succédé des couloirs lumineux, menant à des chambres de plaidoirie aussi fraîches que dépourvues d'âme, mais également d'obscurs dédales aboutissant sur des bancs déformés par le temps, dont on suppose qu'ils ont accueilli tant le notable que le cleptomane. Ensuite, Monsieur le Bâtonnier a fait découvrir aux stagiaires le fameux fer à cheval ainsi que, quel privilège, l'intimité de son bureau et sa vue époustouflante sur Bruxelles. L'après midi s'est poursuivie par l'assistance à un exercice de plaidoiries fictif au cours duquel

Mes Guillaume Beauthier et Céline Beaujean lauréats du prix Boels, se sont donné la réplique pour une reconstitution plus vraie que nature du fameux exercice de plaidoirie, le stress en moins. Avant cela, les stagiaires ont pu faire connaissance avec Muriel Bialek et Benoit Lemal respectivement présidente et vice-président de la Conférence ainsi qu'avec Mme Colot Bivort et les délégués des stagiaires et faire le point également sur leurs obligations sociales et fiscales. À 17h55, la salle s'est petit à petit vidée pour une ruée vers les cafés alentours pour un Croatie-Belgique qui fera date dans la petite histoire du football. Nonante minutes et deux buts

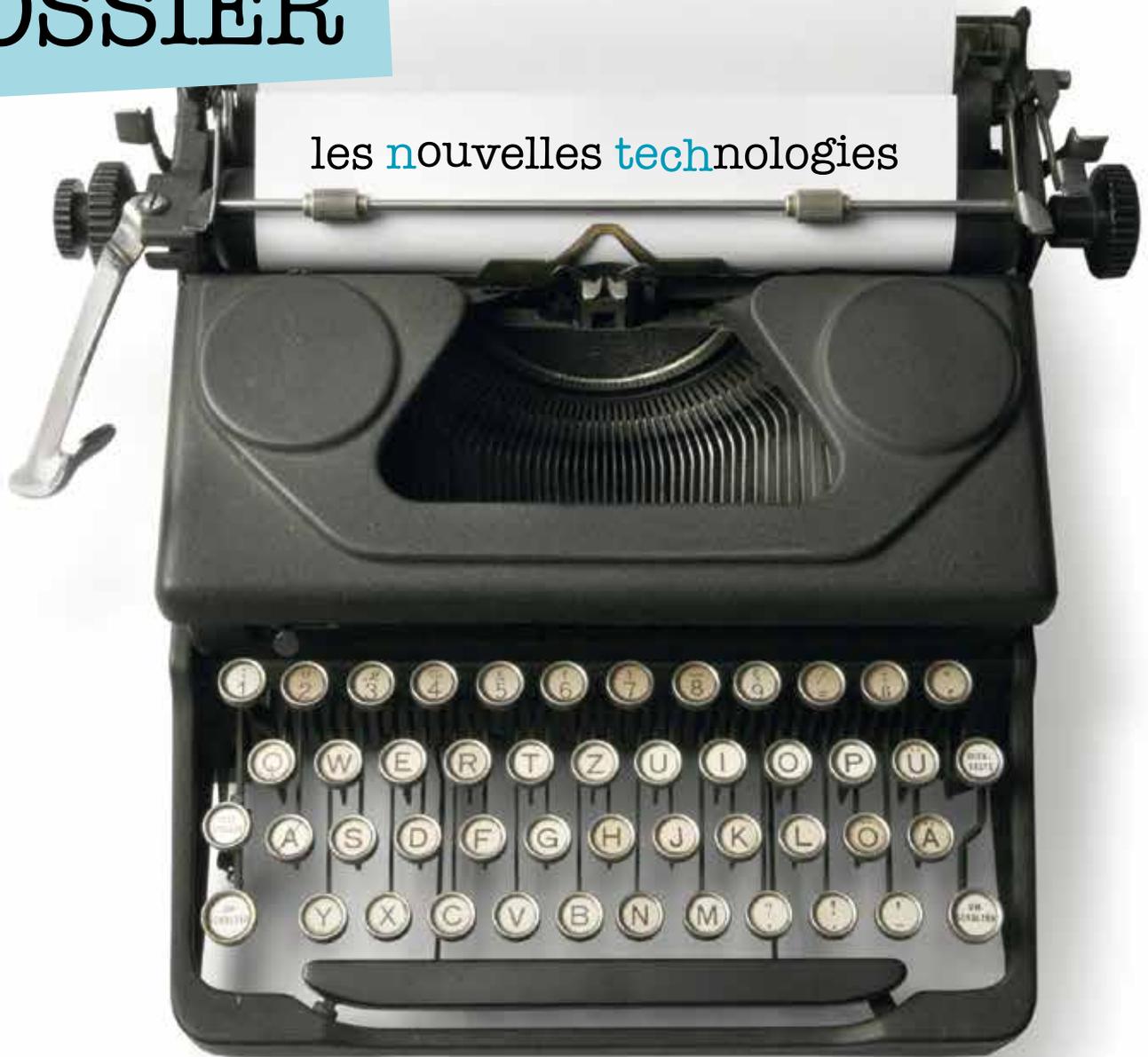
plus tard enfin arrive le réconfort avant quarante années d'effort : la Conférence a accueilli les stagiaires pour un walking dinner des plus agréables. Le dîner aux jeux d'hiver a réuni des confrères de toutes les générations, la présence des plus jeunes ayant été rendue possible grâce à l'intervention du Carrefour des stagiaires.

S'en est suivi une soirée mémorable qui n'a pas manqué d'initier nos jeunes recrues à la convivialité et à l'amitié qui caractérisent notre barreau. La journée s'est finalement clôturée aux petites heures sur un bilan des plus réussis.

Jérôme HENRI

# DOSSIER

## les nouvelles technologies



C'est incontestable, les nouvelles technologies sont de plus en plus présentes dans notre vie quotidienne, privée comme professionnelle. Nous sommes ainsi toujours plus nombreux à profiter de ces facilités : agenda électronique, emails, partage de fichiers, vidéo-conférences, etc. Mais cela va plus loin. Aujourd'hui, les avocats partagent : ils se « tag » à la justice de paix, « tweet » sur le déroulement de leur audience, « like » les photos de leurs confrères en vacances et commentent en direct les activités du Jeune barreau ...

Le 25 mars 1983, le Périodique de la Conférence faisait un état des lieux des nouvelles technologies dans la vie de l'avocat. Me Georges Bernard s'interrogeait ainsi sur l'opportunité ou non pour un cabinet d'avocats d'investir dans un ordinateur. Que les choses ont changé en trente ans !

Et le monde judiciaire dans tout cela ? En 2000, la Belgique a tenté un premier pas vers l'informatisation

de l'appareil judiciaire belge : le projet Phénix. Supposé instaurer le dossier judiciaire électronique, accélérer et simplifier le travail du personnel judiciaire et les échanges entre l'ordre judiciaire, les auxiliaires de la justice (avocats, huissiers, notaires, experts) et le justiciable, ce projet n'a jamais vu le jour et ne semble pas encore prêt - à ce stade - à renaître de ses cendres.

Les avancées technologiques suscitent encore aujourd'hui de nombreuses questions . A quoi pourrait ressembler le cabinet d'avocats de demain ? Une dématérialisation totale des ressources d'un cabinet est-elle envisageable et souhaitable ? Quels nouveaux outils pouvons-nous encore utiliser pour faciliter notre travail ? Comment cela se passe-t-il dans certains systèmes judiciaires étrangers ? Et la Conférence dans tout ça ?

Sans volonté aucune d'exhaustivité, c'est ce que nous allons tenter de découvrir au travers de ce dossier spécial « nouvelles technologies ».

## Le cabinet virtuel - interview de Me Englebert



Si la dématérialisation totale des ressources d'un cabinet d'avocats existe, elle reste encore relativement marginale. Pour en savoir plus, nous avons interrogé Me Jacques Englebert. Avocat au barreau de Bruxelles pendant 23 ans, Me Englebert s'est installé il y a deux ans à Namur au sein du cabinet Praetica ([www.praetica.com](http://www.praetica.com)). Il nous explique ce que pourrait être le cabinet de demain : un « cabinet virtuel ».

**Pourriez-vous nous présenter en quelques mots la méthode de fonctionnement de votre cabinet Praetica à Namur ? En quoi consiste concrètement un cabinet « virtuel » et en quoi est-il différent d'un cabinet traditionnel ?**

La priorité est mise sur le travail intellectuel de l'avocat. Tout ce qui est annexe est supprimé ou réduit au strict nécessaire. Pour y arriver, concrètement, l'intégralité du cabinet est informatisé, toute la production intellectuelle et toutes les pièces des dossiers sont numérisées. Il n'y a plus de « dossiers

papiers ». Suivant un système d'autorisation très sécurisé, tout est rendu accessible aux avocats concernés, de partout, via Internet (avec évidemment plusieurs niveaux de sécurité et de sauvegarde, internes et externes). Les communications avec les clients se font principalement et prioritairement par e-mails. Si nécessaire, par téléphone. Le cabinet « physique » est réduit à son strict minimum : il n'y a plus de secrétaire interne ni de réceptionniste/téléphoniste.

**Quels sont les avantages pratiques de cette formule pour l'ensemble des membres de votre cabinet ?**

Personnellement, je travaille depuis juillet 2011 seul à Namur. Mais je suis relié par un réseau interne au cabinet Praetica de Bruxelles où travaille ma principale collaboratrice. A Bruxelles, seuls les stagiaires ont un bureau attribué au cabinet. Le reste de l'espace est occupé par des salles de réunions à la disposition des associés et des collaborateurs, qui travaillent essentiellement chez eux.

Il y a un régisseur pour s'occuper de toutes les tâches qu'implique l'organisation d'un cabinet, en dehors du travail intellectuel proprement dit. Etant seul, je n'ai pas besoin d'un tel service à Namur.

Je suis en contact journalier avec ma collaboratrice, par vidéo conférence.

Pratiquement, c'est exactement la même chose que si elle passait sa tête à la porte de mon bureau pour me poser une question ou discuter d'un dossier.

Lorsque je viens plaider à Bruxelles et qu'il y a quelques heures d'attente entre l'appel du rôle et les plaidoiries, je

vais m'installer dans une salle de réunion du cabinet Praetica (situé au Sablon), je branche mon portable sur un des multiples grands écrans à disposition de tous et je travaille comme si j'étais à mon cabinet, avec un accès immédiat à tous mes dossiers, toutes les pièces, actes de procédure, etc. Il y a un autre avantage, plus prosaïque mais très précieux: lorsque vous terminez vos conclusions et que vous avez étalé sur votre bureau ou sur une grande table toutes les pièces du dossier, il faut encore tout ranger et correctement (pour s'y retrouver plus tard). Lorsque vous ouvrez toutes les pièces du dossier à l'écran de votre ordinateur, elles se reclassent parfaitement seules lorsque vous fermez l'application. Il faut évidemment respecter dès le départ une nomenclature bien précise pour la création et l'identification de chaque fichier et il s'impose d'avoir deux (grands) écrans de qualité pour travailler confortablement. Personnellement, j'ai profité de mon passage en tout numérique pour migrer sur Mac, mais on a le choix entre Mac, PC ou Linux puisque le système est multi plate-forme. Praetica met par ailleurs un point d'honneur à utiliser, au maximum, des logiciels libres.

Pour moi, cela m'a permis, après 23 ans de barreau à Bruxelles au sein d'associations d'une quinzaine d'avocats, de m'installer seul à Namur tout en m'adossant à une structure dématérialisée mais très utile : en quelques heures mon nouveau cabinet était entièrement opérationnel. Enfin, et ce n'est évidemment pas négligeable, cela permet de sérieuses économies en frais de fonctionnement.

**Comment le client accueille-t-il cette manière innovante de travailler ? Le client utilise-t-il fréquemment la possibilité qui lui est laissée de consulter son dossier en ligne ?**

Mes clients ont tous très bien accueilli ces innovations: 1°) ils ont constaté que cela ne changeait rien à ma disponibilité pour eux, au contraire ; 2°) ils en ont tiré un bénéfice financier immédiat dès lors que les ayant supprimés pour nous, nous ne facturons plus aucun frais de secrétariat aux clients. Il est vrai que la réussite de la formule dépend sans doute en partie du type de clientèle. Pour mes clients, essentiellement en droit des médias et en droit intellectuel, il n'y a eu aucun problème. Cela faisait toutefois très longtemps qu'ils ne venaient (quasi) plus à des réunions à mon cabinet. Je suis intimement convaincu que nos clients n'ont plus besoin que leurs avocats disposent de bureaux somptueux, dans les plus chers (à défaut d'être beaux) quartiers de la capitale. Un hall d'entrée en marbre ou une salle de réunion pharaonique n'ont jamais contribué à la qualité d'une consultation en droit. Ils influencent par contre la note finale ! C'est ce que les clients comprennent très bien. Ils sont par ailleurs très sensibles au fait que leurs avocats se concentrent exclusivement sur ce pourquoi ils nous consultent : l'apport intellectuel pour résoudre leurs problèmes ou les conseiller dans leurs activités.

L'accès direct par le client à son dossier est une option que je n'utilise pas pour le moment. Mes clients ne sont pas demandeurs outre que la généralisation des échanges



de fichiers par emails réduit sensiblement l'intérêt pratique de cette option (sauf à télécharger sur les clients des tâches de classement dont ils ne souhaitent pas, à juste titre, s'occuper).

**Cette méthode de travail change-t-elle fondamentalement la relation avec les confrères? Comment cette méthode est-elle perçue par ceux-ci ? Certains s'en sont-ils déjà plaints ?**

Non cela ne change pas fondamentalement les relations avec les confrères et en général, cela se passe très bien. Evidemment, il faut parfois insister pour que les communications se fassent exclusivement pas e-mails. Réexpliquer, quelques fois à certains, qu'il est inutile de doubler un e-mail par un fax

(qui arrive de toute façon par e-mail) ou un envoi postal (personnellement je ne garde aucun double papier).

**Que répondriez-vous aux avocats qui ont encore des craintes face aux nouvelles technologies (notamment pour des raisons de fiabilité) ?**

Il est trop tard pour avoir des craintes. C'est le sens de l'histoire. Dans quelques années nous y serons tous, alors pourquoi attendre ? Il faut évidemment espérer que l'informatisation réelle et effective des cours et tribunaux ne se fasse plus trop attendre. Le projet Phénix, qui prévoyait la possibilité d'introduire une action par voie électronique et l'échange de tous les actes de procédure et des pièces par cette même voie aurait dû

entrer en vigueur fin... 2009 ! Il faut évidemment investir dans du matériel de qualité, dans la sécurité et les sauvegardes des données. Il est également indispensable de respecter des méthodes de travail très précises, mais on s'y habitue facilement à condition qu'elles soient dès le départ bien définies. Il y a actuellement sur le marché beaucoup de solutions de qualité. Cela dit, le risque zéro n'existe pas. Mais il n'existait pas au sein des cabinets traditionnels. Le cabinet de mon patron de stage a eu plusieurs fois la visite nocturne de « curieux » qui n'ont pas été arrêtés par l'alarme à la porte d'entrée. J'ai le sentiment que mon système est nettement mieux protégé.

Jean-Sébastien Lenaerts

## Belgique - Outils : du nouveau dans la gestion des remplacements entre confrères !

Sortie par la grande porte il y a quelques années, c'est par la fenêtre que nous revient notre ancienne consœur, Laetitia Massa, avec un projet destiné à améliorer notre agenda et notre rentabilité. Aux côtés d'Olivier Colot, son cofondateur, Laetitia Massa, précédemment avocate, membre du carrefour des stagiaires et de la commission « nouvelles technologies » du barreau de Bruxelles, a créé et développé un concept qui devrait nous faciliter la vie : Hearings.

Tout avocat est régulièrement confronté à des urgences, à une accumulation de dossiers ou d'audiences à traiter ou tout simplement à des déplacements qui peuvent s'avérer peu utiles ou peu rentables voire difficiles à réaliser. Dans ces cas, trouver un confrère « loco » relève parfois de l'exploit... Inversement, il arrive que l'avocat dispose d'une matinée de libre ou d'une plaidoirie fixée en milieu de matinée ou d'après-midi. Le concept créé par Laetitia Massa et Olivier Colot consiste à faire se rencontrer l'offre et la demande en mettant en place un calendrier commun de gestion de remplacements entre confrères.

Puisqu'à l'heure actuelle les plaidoiries virtuelles ne sont pas encore à l'ordre du jour et le dépôt de conclusions par courriel n'est pas encore admis, cet outil d'utilisation simple peut s'avérer des plus pratique ! Plus d'informations sur [www.hearings.be](http://www.hearings.be).

Valérie Vandiest

## 3 questions à Bernard Magrez



Spécialiste des nouvelles technologies, Bernard Magrez, membre du conseil de l'ordre a occupé une série de postes étroitement liés à l'introduction des nouvelles technologies dans la vie du barreau : directeur du Centre des nouvelles technologies, webmaster, membre de la commission des nouvelles technologies. Il a été également le chef de projet du « Bureau d'aide juridique informatisé » actuellement implanté dans les 14 barreaux membres d'Avocats.be

Pour ce dossier spécial « nouvelle Technologie » la Conférence lui pose 3 questions !

### 1. Pensez-vous qu'un jour le barreau sera complètement virtuel (dépôt de conclusions par email, plaidoiries par vidéo-conférence) ?

Si je comprends bien le sens de votre question, devons-nous craindre qu'un recours intensif aux NTIC pourrait virtualiser les relations entre les confrères et entre les avocats et les juridictions au point que le barreau y perde son âme ? Pour ne pas le citer, le barreau de Paris n'édite plus d'annuaire au format papier depuis de nombreuses années. L'informatisation de la gestion de notre barreau, de sa communication et également de l'aide juridique a souvent été montrée non pas en exemple mais en modèle de modernité et de transparence.

En fait, à y regarder de plus près, nous sommes simplement en phase avec l'évolution de la société civile. Il serait, peut-être, temps que la Justice en fasse de même et ce d'autant plus que notre législateur a déjà introduit la télécopie et le courrier électronique dans notre Code Judiciaire.

Bref, il n'y a que les esprits chagrins qui pensent que le barreau deviendra complètement virtuel par le seul recours aux NTIC. Nous avons tout à y gagner mais qui suis-je pour dire cela ?

### 2. Quels risques apercevez-vous à l'introduction des nouvelles technologies dans le métier de l'avocat ?

Si je fais abstraction des « mauvaises manipulations informatiques », le plus gros risque est l'atteinte et la divulgation des informations que nous détenons.

Certes, tout citoyen est confronté à ce danger mais pour notre profession, il atteint ni plus ni moins l'un de ses piliers : le secret professionnel.

Nous devons donc y être attentif et surtout commençons par le début : être tous sensibilisés à la S.S.I. (sécurité des systèmes d'informations) dont le périmètre est nettement plus vaste que les aspects de la signature et l'archivage électronique.

### 3. Existe-t-il encore à l'heure actuelle des avocats qui n'utilisent pas d'adresse email ?

J'ai le souvenir que lorsque le bâtonnier Marc WAGEMANS a lancé son cri de guerre « Tous sur le Net », nous étions 124 avocats à avoir communiqué une adresse email à notre Ordre. Aujourd'hui, il reste quelques irréductibles et même si je n'ai plus les chiffres exacts en tête, ils doivent être bien moins nombreux que les 124 pionniers du temps du bâtonnier Marc WAGEMANS. C'est un peu triste de voir que ces confrères se privent d'un outil de communication aussi performant que facile d'usage et obligent les confrères qu'ils rencontrent à devoir recourir à des méthodes de communication quelque peu révolues.

## A l'étranger : le Brésil un exemple à suivre ?



Depuis quelques années déjà, la justice brésilienne est en marche vers la numérisation.

Tout a commencé en 2006, lorsque la décision de numériser tout le fonctionnement de l'appareil judiciaire a été prise par le gouvernement brésilien. Le projet a été lancé malgré les nombreuses résistances des avocats plus anciens craignant que la sécurité des données ne soit pas assurée. Chaque tribunal a créé son propre système de numérisation sur une période de transition de 8 ans pour permettre aux avocats ayant plus de difficultés avec les nouvelles technologies de pouvoir se familiariser avec le nouveau procédé. Les deux systèmes, « papier » et « numérique », ont donc cohabité pendant presque 10 ans.

Concrètement, à partir de 2009, toutes les procédures ont été scannées et introduites dans une base de données. Depuis lors, l'arriéré judiciaire a fortement diminué.

Gustavo Ferandes Meireles, avocat brésilien, nous explique : « la numérisation fonctionne très bien.



Concrètement, chaque avocat se connecte sur le site internet ad hoc par l'introduction de sa carte d'avocat qui contient une puce dans un lecteur de carte.

Une fois connecté, chaque avocat peut ouvrir un dossier, déposer une requête, vérifier si une nouvelle pièce n'a pas été déposée au dossier ou si le greffe n'a pas ajouté une nouvelle communication. Lorsqu'on dépose une nouvelle requête, il faut remplir toute une série d'informations (valeur du litige, matière, noms des parties (avec le numéro du registre des personnes physiques ou morales), y annexer

les pièces (scannées) et automatiquement le dossier est envoyé au juge compétent qui fixe une date d'audience. Il n'existe par conséquent plus de problème de compétence. Un autre avantage réside dans le fait que les actes peuvent être déposés jusqu'à 23H59, nous ne sommes donc plus tributaires de la fermeture des greffes à 16 heures. Concernant la sécurité : chaque avocat n'a accès qu'à ses propres dossiers. Il ne peut consulter ceux des autres et les pièces mentionnées confidentielles ne sont pas accessibles. Bien entendu, comme tout ce qui est lié aux nouvelles technologies, il y a parfois des pannes. Dans ce cas,

un code d'erreur apparaît sur l'écran de l'ordinateur et il suffit de noter ce code afin de prouver la panne si un problème de prescription ou de délai devait survenir en suite de celle-ci.

La numérisation de la justice est très positive et même les avocats plus âgés s'y sont habitués.

En tout état de cause, des formations sont organisées très régulièrement et le help desk fonctionne à merveille ».

Propos recueillis par  
Christine Molitor

## Et la Conférence dans tout ça ?

« *savoir, c'est se souvenir* »  
Aristote - Les discours  
de rentrée numérisés pour  
vous !

Chaque année, un(e) jeune avocat(e) se met à nu. En toute liberté, l'orateur de rentrée aborde le sujet de son choix, dans un discours qui est prononcé lors de la séance solennelle de rentrée. Le Président de la Conférence réplique, et le Bâtonnier prononce la conclusion.

Ces discours sont les trésors de la Conférence. Quand on met la main sur un trésor, il faut veiller à le mettre en vitrine.

Parmi tous les discours, délicat de faire un classement et périlleux d'émettre un avis et toujours facile de se lancer dans des critiques.

Disons le tout net : les discours des 20 dernières années sont grandioses. Il faut être diplomate ...

Il nous faut donc parler d'un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître. Le titre attire souvent l'attention : propos sur la rumeur (J.T. 9/12/1989), nos Juges (J.T. 22/11/1986), la fraude fiscale ou le devoir d'opposition ( J.T. 23/11/1985), Pourquoi, Caïn ? (J.T. 9/11/1968).

Sans être obséquieux, soulignons la qualité du discours de 1991, son auteur étant le Président d'honneur de notre association « Le paradoxe de Babel » : quel discours !!!  
« Ca claque » dirait la jeune génération !!!

« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur » nous rappelle chaque jour Le Figaro, en citant Beaumarchais.

Alors, comment percevoir l'évolution de la qualité de la plume du discours du 18 janvier 1991, de la réplique de 1998 (J.T., 1998, p. 49) et de la conclusion de 2013 (J.T., 2013, p. 39)?

Plusieurs belles plumes ont en effet occupé les différentes places du triptyque qui constitue le discours.

En 1959, sous le titre « Amour et artifice », Me Alfred Terfve aborde l'insémination artificielle.

Dans sa conclusion, le Bâtonnier Nyssens évoque les exigences du foyer et de la famille : « O tempora, o mores » ....

1973 n'est pas une date anodine dans les annales de la Justice belge. C'est le centenaire de l'épilogue judiciaire de la dispute amoureuse et bruxelloise de Verlaine et Rimbaud. Cette dispute s'est soldée par la condamnation de Verlaine à une peine de deux ans de prison ferme et à une amende de 200 fb.

Le poète a « goûté » à l'hospitalité des prisons belges (Bruxelles et Mons). Sous le titre « autre chose », le discours prononcé le 16 novembre 1973 dresse un portrait glorieux de Rimbaud. Dans sa réplique, le Bâtonnier Kirschen écrit « Justice expéditive certes mais fort sévère. Quelle peine serait infligée aujourd'hui au pauvre Verlaine ? »

Et le Bâtonnier de souligner l'audace du Président de la Conférence du Jeune Barreau de 1893 : 20 ans après le procès inique de 1873, la Conférence osa inviter à sa tribune « (...) Paul Verlaine, condamné de droit commun après un procès scandaleux, pour y traiter non d'un sujet

poétique ou anodin mais de ses prisons ».

Comme la liste des invités de la Conférence pourrait être longue si nous avions l'audace de nos prédécesseurs ....

Il est des discours dont on a peine à interrompre la lecture après l'avoir entamée....

Essayez, vous verrez ...

Ces discours sont en effet désormais disponibles sur le site de la Conférence ([www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)).

Agir de la sorte, c'est pour la Conférence s'inscrire dans la continuité et assurer son devoir de mémoire : se souvenir de nos pères et laisser une trace pour nos descendants.

La prochaine oratrice à prendre place dans cette auguste liste est Me Venet, qui prononcera son discours le 17 janvier 2014, avant que Me Bialek n'assure la réplique.

Les nouvelles technologies ont un mérite paradoxal : nous permettre de mettre en avant des trésors oubliés. Savoir, c'est se souvenir disait Aristote.

En publiant tous les écrins de virtuosité que sont les discours, la Conférence démontrerait-elle son penchant aristotélien alors qu'on la croyait plutôt platonique ...

Beau débat pour animer les soirées au coin de l'âtre en cette période de fin d'année, connectés sur le site internet de la Conférence !

Benoît LEMAL  
Vice-Président

*Post scriptum : pour les exercices de plaidoirie, une référence à un discours de rentrée, et c'est un nouveau bonus !!!*



BMW Brussels



Louise  
Evere

Le plaisir  
de conduire



## NE RÊVEZ PLUS DE VOTRE BMW, RENCONTREZ-LA.

Si vous êtes entrepreneur indépendant ou que vous exercez une profession libérale, vous avez certainement un agenda bien chargé. Vous n'avez donc pas toujours le temps de vous rendre dans une concession BMW pour choisir une **voiture de société**. Voilà pourquoi BMW Brussels lance le service **A Date With BMW**. Dites-nous le modèle que vous aimeriez rencontrer sur **le formulaire en ligne du site [www.bmwbrussels.be](http://www.bmwbrussels.be)**, et un de nos vendeurs viendra vous apporter la voiture au **moment le plus approprié, chez vous ou au bureau**. Bref, plus besoin de vous déplacer : vous avez tout le loisir de découvrir la voiture sous toutes ses coutures, de poser des questions au vendeur... et tout cela, **sans le moindre engagement** de votre part!

## RÉSERVEZ VOTRE RENDEZ-VOUS SUR [WWW.BMWBRUSSELS.BE](http://WWW.BMWBRUSSELS.BE)

**BMW Brussels Quartier Louise**  
Succursale de BMW Belux  
Boulevard de Waterloo 23-24  
1000 Bruxelles  
Tél. 02 641 57 11  
[info@bmwbrussels.be](mailto:info@bmwbrussels.be)  
[www.bmwbrussels.be](http://www.bmwbrussels.be)

### BMW EfficientDynamics Moins d'émissions. Plus de plaisir.

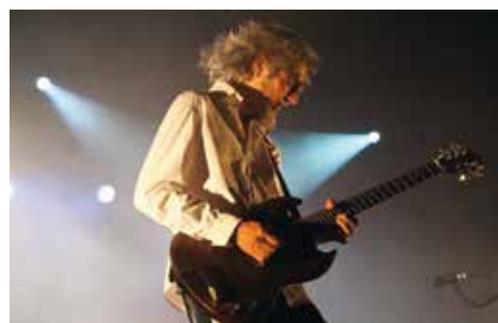
BMW Financial Services vous propose des formules financières novatrices. Avec les contrats d'entretien avantageux BMW Serenity, votre BMW est maintenue en pleine forme. Votre BMW bénéficie durant 5 ans des services de mobilité BMW Mobile Care.

Informations environnementales (AR 19/03/04) : [www.bmw.be](http://www.bmw.be)

 DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ. 3,8-13,9 L/100 KM • 99-325 G/KM CO<sub>2</sub>

16 et 17 janvier 2014

# RENTRÉE SOLENNELLE DE LA CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU



## PROGRAMME

### Jeudi 16 janvier 2014

**17h** : deuxième édition du concours international de plaidoiries surréaliste, chaque candidat représentant un Barreau francophone, palais de justice, salle 1.33

### Vendredi 17 janvier 2014

**14h45** : hommage aux morts

**15h** : séance solennelle de rentrée présidée par le Président de la Conférence du jeune Barreau de Bruxelles, Muriel BIALEK.

Discours prononcé par Me Olivia VENET.

(Palais de justice- salle des audiences solennelles de la cour d'appel - l'entrée est libre mais il est recommandé de s'inscrire préalablement.)

**19h30** : cocktail et dîner de gala au Brussels Event Brewery, rue Delaunoy 58 à 1080 Bruxelles (grand parking disponible à 800 m et navettes mises à disposition)

**23h30** : concert de Monsieur Louis BERTIGNAC et soirée dansante

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou éventuellement par e-mail : [rentree2014@cjbb.be](mailto:rentree2014@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61.

Eu égard à l'ampleur de l'évènement, nous vous recommandons vivement de vous inscrire via notre site internet de réservation et de paiement en ligne.

Une confirmation automatique de votre inscription vous sera adressée par courriel.

### TARIFS

#### Dîner de gala :

- Stagiaires membres de la Conférence et conjoints : 95 €
- Stagiaires non-membres de la Conférence : 105 €
- Membres de la Conférence et conjoints : 115 €
- Non-membres de la Conférence et conjoints : 125 €
- Pré-commande de cava pour le dîner et le concert : 45 €
- Pré-commande de champagne Louis ROEDERER pour le dîner et le concert : 90 €

### Concert de Louis BERTIGNAC et soirée dansante

(ouverture des portes dès 23h00) :

- Membres de la Conférence : 10€
- Non membres de la Conférence : 15€

”



## L'ORATRICE DE RENTREE ? FORMIDABLE...

Elle a toutes les qualités pour nous faire rêver d'un autre monde, le temps d'un discours et pourquoi pas, pour le reste de nos vies...  
Charmeuse, pétillante, engagée, rebelle mais réfléchie, moderne, toujours à l'écoute de son temps, cette femme-là ne prend jamais la parole pour ne rien dire ou pour s'attarder sur quelques considérations de bas étages. Il y a trop d'âme dans son regard, trop d'humanité dans ses veines pour imaginer un discours facile qui resterait à la surface de la terre sans atteindre les étoiles.  
Olivia Venet, c'est un peu notre Gisèle Halimi du barreau de Bruxelles version 2014 !

Elle sera « formidable » et « les minables » n'auront qu'à bien se tenir car à l'entendre, c'est assurément l'humain qui prendra son envol pour faire de l'ombre à la médiocrité, à l'injustice et aux sphères austères.

Elle sera « formidable » et je vous promets de la vie, de la couleur et de la lumière dans le flot de ses paroles de femme libre et heureuse.

Venez nombreux pour assister à ce grand moment de l'année judiciaire, laissez vos dossiers et vos Smartphones sur vos bureaux, éteignez la lumière de vos écrans plats : cet après-midi du 17 janvier 2014, c'est de la salle des audiences solennelles de la cour d'appel que la lumière viendra.

Ensuite, après l'avoir écoutée sans même entendre les mouches voler, vous vous direz qu'elle était « formidable » et qu'il est inutile de revenir à vos affaires !  
Et vous n'aurez alors plus qu'un seul désir pour entamer la nuit : chanter sur l'autre refrain de notre ami : Alors on danse.... !

Cédric Vergauwen

**UCL**  
Université  
catholique  
de Louvain

## Pensez à l'UCL pour votre formation continue

FORMATION  
CONTINUE



**Vous qui êtes avocat, découvrez un aperçu de nos formations  
à votre intention démarrant début 2014 :**

### **CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ EN DROIT BANCAIRE ET FINANCIER**

Un programme permettant de comprendre les dispositions légales applicables aux marchés financiers et aux banques afin de mieux appréhender les objectifs et les enjeux de ce monde

### **CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ EN CONTENTIEUX**

Une offre de cours variée et à la carte couvrant notamment le contentieux civil, pénal, administratif, familial et européen

### **CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ EN DROIT DES ASSURANCES**

Pour maîtriser le cadre législatif et réglementaire du droit des assurances et de la responsabilité civile

### **CERTIFICAT INTERUNIVERSITAIRE EN EXPERTISE JUDICIAIRE – FORMATION DE BASE**

Une solide formation pour exercer les fonctions d'expert judiciaire. Fruit d'un partenariat entre l'UCL, l'Université de Namur et l'Université Saint-Louis

+32 (0)10 47 91 27

formation-continue@uclouvain.be

www.uclouvain.be/formation-continue-catalogue



12 décembre 2013 à 20h

# CONFÉRENCE BERRYER



**Lieu :** Palais de Justice  
Salle des audiences solennelles de la Cour d'appel

**Prix :**

- membres 5
- non membres 10

**Une arène.**

La salle des audiences solennelles, chauffée à blanc.

**Des gladiateurs.**

Deux jeunes avocats bruxellois, aussi éloquents qu'intrépides.

**Des lions.**

Les douze secrétaires de la Conférence du stage de Paris, avides d'en découdre.

**Un mystérieux invité d'honneur.**

Jeté au milieu de la bataille, il ne craint pas les vannes perdues.

**Et un public en délire.**

Le Peuple de Berryer.

Dans la plus pure tradition du barreau de Paris, la conférence Berryer est une joute oratoire où presque tous les coups sont permis.

Son programme est immuable. Un secrétaire parisien livre une présentation caustique de l'invité, qui reçoit ensuite la parole, afin de rectifier les contre-vérités qui émaillaient nécessairement son portrait.

Puis, les valeureux orateurs bruxellois entrent en lice et dissertent avec humour et finesse sur l'un des sujets imposés. Ils se livrent ainsi en pâture aux critiques grinçantes des secrétaires parisiens qui, tour à tour, dissèquent leurs prestations.

Mais la Berryer n'épargne personne. La soirée se clôture par une redoutable contre-critique qui remet les trublions à leur place.

Les débats se déroulent sous l'œil d'un arbitre impitoyable : le « Peuple de Berryer ». Un public quelque peu indiscipliné, qui manifeste bruyamment son amusement ou son déplaisir lors des différentes interventions.

Peuple de Berryer, lève-toi !

Paiement préalable au crédit du compte de la conférence  
IBAN BE68 6300 2151 2134 BIC BBRUBEBB, avec la référence « nom+prénom – Conférence Berryer ».

- PAF Membres : 5
- PAF Non membres : 10

**Inscriptions :**

Inscriptions préalables obligatoires pour le 10 décembre 2013 au plus tard. Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

le 4 décembre 2013  
de 15 heures à 17 heures

### Visite de Saint-Nicolas au Palais

Cette année encore, la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles accueillera Saint-Nicolas pour la plus grande joie des plus petits ! Cela permettra à toute votre famille de partager quelques instants avec le patron des écoliers, dans une ambiance décontractée, au vestiaire des avocats.

Saint-Nicolas ne manquera pas de récompenser les plus sages de nos bambins. N'oubliez pas d'inscrire vos enfants préalablement et pour le 29 novembre au plus tard, en indiquant l'âge de ceux-ci, et ce, en envoyant un e-mail à l'adresse inscriptions@cjbb.be ou en adressant un fax au 02/519.85.61.

**Une participation symbolique de 10 €** par enfant devra être créditée au compte de la Conférence IBAN BE68 6300 2151 2134, avec en communication les nom et prénom des enfants.

# SAINT-NICOLAS



# PATINOIRE

le 13 février 2014

Une soirée en patins à glace au Poseidon le 13 février 2014

**Le 13 février 2014**, il fera froid.

Vous sortirez du cabinet à une heure où il fera déjà noir, emmitoufflé dans votre grand manteau d'hiver.

Cependant... plutôt que de vous diriger vers votre demeure, c'est à la Patinoire du Poseidon que vous convie la Conférence du Jeune barreau et le Vlaams Pleitgenootschap, pour une soirée haute en couleurs et en musique !

Rejoignez-nous nombreux, en famille ou entre amis, pour déguster un délicieux verre de vin chaud, nous montrer vos talents de patineur artistique, ou tout simplement partager un repas au bord de la piste.

**Inscription préalable obligatoire** via l'adresse secretariat@cjbb.be (au plus tard le 5 février 2014)

**Tarif par personne** (location de patins à glace compris) :

- 10 stagiaires et membres
- 15 non membres

**Patinoire Poseidon**

Av. des Vaillants 4  
1200 Bruxelles (Woluwe St Lambert)

## CABINET D'EXPERTISE MIESSEN

TABLEAUX

SCULPTURES

XVIII ÈME SIÈCLE

XIX ÈME SIÈCLE

MEUBLES

ARCHIVES

OBJETS D'ART



00.32.2/384.95.65  
WWW.ARTCULT.BE



# SEMANTICS

## Formations en langues pour le secteur juridique



### Programme

- ◆ Toutes les langues
- ◆ Cours de langues axés sur la terminologie juridique pour les **avocats**
- ◆ Cours de révision pour le **personnel administratif**
- ◆ Programme élaboré sur mesure en fonction des spécificités de vos besoins
- ◆ Horaires flexibles
- ◆ Cours donnés sur votre lieu de travail ou dans nos locaux
- ◆ Parmi nos clients, nous comptons les cabinets d'avocats les plus réputés en Belgique. Nos lettres de recommandation sont disponibles sur demande.

### Avantages

- ◆ Apprenez à manier les subtilités du langage juridique dans les différentes branches du droit
- ◆ Renforcez votre confiance en vous afin de mener aisément des réunions avec vos clients et/ou vos confrères
- ◆ Améliorez vos aptitudes à négocier à travers des études de cas et des jeux de rôles interactifs
- ◆ Affinez votre style dans la rédaction de courriels, lettres, télécopies, mémos, notes de dossier ou curriculum vitae
- ◆ Travaillez avec un formateur expérimenté possédant toutes les connaissances requises tant au niveau de la linguistique générale que dans des domaines plus spécifiques.
- ◆ Bénéficiez de cours pratiques sur mesure
- ◆ Améliorez vos compétences orales grâce à une approche dynamique, structurée et interactive



## First Class Language Coaching

Quelques témoignages récents de nos clients

Christine Hariga, juriste :

*«Juriste de formation et fort concernée par le droit contractuel, commercial, et les procédures judiciaires, j'ai amélioré mon vocabulaire et mes expressions de manière significative grâce à Semantics ; ce qui m'aide énormément lors de négociations compliquées.»*

Li Zheng Duan, secrétaire juridique :

*"J'ai trouvé ma formation chez Semantics très utile et parfaitement adaptée à mon job de secrétaire juridique. Le matériel de cours est de plus très clair, compréhensible et d'un très bon niveau. J'ai, avec Semantics, progressé bien plus rapidement qu'avec tous les autres cours que j'ai pu prendre auparavant. Ce fut non seulement une excellente expérience d'apprentissage mais aussi un véritable moment de plaisir!"*



# CINÉ-CLUB

**AU VESTIAIRE DES  
AVOCATS**

**AVANT-PREMIÈRE**



Customisation possible

**Convivial**

Facile d'utilisation

**5 POSTES  
POUR  
SEULEMENT**

**99€/MOIS\***

+ 1 an de  
maintenance  
et support  
inclus

Installation  
et formation  
incluse!

**AVOOwin**  
Full management software for lawyers

**DO**  
S.A D&O Partners N.V

## Software de gestion pour les avocats

- > Gestion administrative des dossiers et clients, gestion des documents et e-mails en liaison avec Word, Excel et Outlook.
- > Modèles personnalisés de lettre et de procédure.
- > Gestion des états d'honoraires et rappels des impayés.
- > Gestion des prestations et des frais par dossier et par avocat, avec valorisation. Taux collaborateur distinct.
- > Agenda et planning des délais et actions à accomplir.
- > Gestion des archives avec réactivation possible de dossiers archivés.
- > Comptabilité simplifiée : livre journal, frais généraux, amortissements,...
- > Liaison optionnelle avec le logiciel de comptabilité générale WINBOOKS.

**Démo gratuite et sans engagement  
sur rendez-vous à votre cabinet!**

### Plus d'informations :

S.A D&O Partners N.V  
Av. de la Couronne 530-534 - 1050 Bruxelles  
T 02 643 42 42 - F 02 643 42 43  
do\_partners@xeroxbrussels.com  
[www.dopartners.be](http://www.dopartners.be)

\* Nos prix s'entendent HTVA. Offre valable sur les contrats sur 36 mois. Rachat possible à l'échéance.

**Document Office Solution is what we do!**

**Le 13 mars 2014 de 14h30 à 18h00  
et le 20 mars 2014 de 14h30 à 18h00 (7 heures de  
formation au total, proposées en deux après-midis  
indivisibles) à l'auditoire Bordet A au SPF Justice,  
Bd. De Waterloo, 115 à 1000 Bruxelles**

Attendue depuis de nombreuses années, la réforme de la réglementation belge des marchés publics est – enfin – entrée en vigueur le 1er juillet 2013.

Cette réforme, qui assure la transposition des directives européennes 2004/17/CE et 2004/18/CE adoptées par le Parlement européen et le Conseil le 31 mars 2004, a été l'occasion d'opérer un travail de clarification et de structuration des lois et arrêtés d'exécution qui gouvernent le droit de la commande publique.

Sans être une complète révolution, cette nouvelle réglementation a introduit plusieurs modifications aux régimes d'attribution et d'exécution des marchés publics. Ainsi, de manière non exhaustive, l'on relève que le champ d'application de la réglementation est précisé pour tenir compte des enseignements de la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne ; le rôle des centrales d'achat ou de marchés est consacré dans la loi ; de nouvelles procédures et modalités d'attribution sont introduites dans le régime classique par l'accord-cadre, le dialogue compétitif et le système d'acquisition dynamique ; une nouvelle approche est prévue pour la formulation des spécifications techniques.

Un peu plus de six mois après l'entrée en vigueur de la réforme, l'ambition du colloque organisé par le Jeune Barreau est de proposer aux praticiens une analyse de questions choisies du droit de la commande publique, à la lumière des modifications intervenues.

## PROGRAMME

**13 mars 2014, de 14h30 à 18h00,  
sous la présidence de Kris Wauters**

- Présentation générale et historique des grands axes de la réforme, Samuel Wauthier
- Le champ d'application personnel et matériel de la réglementation des marchés publics, Benoît Cambier, Pauline Lagasse et Alexandre Paternostre
- La conception de la commande publique, Patrick Thiel et Sarah Ben Messaoud
- Les procédures « originales » de passation des marchés publics : Concours de projets, accords-cadres, système d'acquisition dynamique et enchères électroniques, Nathalie François et Michèle Belmessieri
- La procédure négociée et le dialogue compétitif, Irène Mathy et Véronique Vanden Acker
- Le contentieux de l'attribution des marchés publics, Virginie Dor

**20 mars 2014, de 14h30 à 18h00,  
sous la présidence de David Renders**

- La sélection qualitative : modifications apportées par la réforme et questions d'actualités, Benoît Gors et Louis Vansnick
- La régularité des offres et prix anormaux : une réforme en trompe-l'œil, Bruno Lombaert
- L'attribution du marché, Marie Vastmans
- Les aspects pénaux de la passation et de l'exécution des marchés publics, Adrien Masset
- Les modifications du marché, André Delvaux et Nathanaëlle Michel
- Les incidents d'exécution des marchés publics, Renaud Simar et François Viseur

**Conclusions générales : David De Roy**

Le prix de la participation aux travaux et aux pause-café est fixé à :

- membres de la Conférence : 90,00 €
- non-membres de la Conférence : 120,00 €
- stagiaires membres de la Conférence et étudiants : 55,00 €

Le prix de la participation aux travaux, aux pause-café avec acquisition de l'ouvrage reprenant les actes du colloque, est fixé à :

- membres de la Conférence et magistrats : 130,00 €
- non-membres de la Conférence : 170,00 €
- stagiaires membres de la Conférence : 95,00 €

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau IBAN BE68 6300 2151 2134 BIC BBRUBEBB avec la référence « colloque – marchés publics – nom + prénom »

Formation permanente :

La participation au colloque donne droit à des points OBFGB (à confirmer, plus d'infos sur le site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)). Une attestation sera remise aux participants à l'issue de la deuxième journée de colloque.

Inscriptions : Inscription préalable obligatoire pour le 5 mars 2014 au plus tard. Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou par e-mail : [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

# COLLOQUE

## LA RÉFORME DES MARCHÉS PUBLICS

**Le 13 & 20 mars 2014  
de 14h30 à 18h00**

# MIDIS DE LA FORMATION

## MIDIS DE LA FORMATION

Comme vous le savez, la CJBB a l'honneur de reprendre à sa charge les Midis de la formation.

En voici les modalités pratiques.

### Participation aux frais :

Stagiaires: 10 €

Autres participants : 15 €

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du Midi de la formation

### Paiement préalable :

- par virement sur le compte de la Conférence du jeune barreau IBAN BE 68 6300 2151 2134 – BIC BBRUBEBB avec la référence « nom+prénom- titre du MDF »

- par paiement en ligne via le site internet : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

- sur place par carte bancaire

### Formation permanente :

La participation au MDF donne droit à 2 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

### Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire 2 jours ouvrables avant le MDF au plus tard.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site :

[www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou éventuellement par e-mail :

[inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61.

En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

### Lieu :

Sauf si le contraire est indiqué dans l'annonce du MDF auquel vous souhaitez assister, ceux-ci se tiennent salle Marie Popelin (dans le bâtiment du Bureau d'aide juridique, situé rue de la Régence, 63, au -1)

## «La nouvelle loi sur l'arbitrage »

**10 DÉCEMBRE 2013**

La nouvelle loi sur l'arbitrage est entrée en vigueur le 1er septembre 2013. Fondée sur la loi type de la CNUDCI, elle a pour objectif d'offrir à la Belgique le régime légal le plus efficace pour l'arbitrage national et international. La loi contient diverses avancées notamment en matière d'arbitrabilité des litiges, de respect des principes essentiels qui doivent guider la procédure (droits de la défense, contradictoire, loyauté des débats), d'organisation par le tribunal arbitral des mesures provisoires et conservatoires, de compétence des tribunaux de première instance,

siégeant en dernier ressort, en matière d'annulation des sentences. Ces nouveautés sont susceptibles d'intéresser tout avocat confronté à une procédure arbitrale, qu'elle soit nationale ou internationale.

**Par :** Marc Dal, avocat au Barreau de Bruxelles, associés depuis 2006 au sein du Cabinet Dal & Veldekens,

**Date :** le 10 décembre 2013, de 12h à 14h

Pour les modalités d'inscription, nous vous renvoyons à la page 24

## «La Loi peut-elle en cacher une autre - Exposé sur la loi du 31 mars 2010 relative à l'indemnisation des dommages résultant de soins de santé. »

**6 FEVRIER 2014**

A première vue, l'objet de la loi est très ciblé, il s'agit de permettre l'indemnisation d'un dommage qui découle d'un fait objectif et non d'une faute.

En réalité, cette loi peut être d'une grande aide à toutes les catégories de victimes, qu'il y ait eu faute ou non.

Le fonds d'indemnisation s'est vu attribuer des pouvoirs d'investigations impressionnants et gratuits pour les victimes.

Le coût des recherches (en ce compris les expertises) pour émettre un avis sur une responsabilité ou non, juger de la valeur d'une proposition émise par une assurance ou faire une proposition d'indemnisation reste à la charge du fonds.

Le fonds peut également prélever des astreintes si les renseignements demandés ne sont pas délivrés dans les délais.

Il y a donc la création d'une sorte de juridiction civile d'instruction qui pourrait être très profitable aux victimes d'accidents médicaux qui sont soit mal assurés, soit franchement démunis.

**Par :** Danielle BLOEM, avocate au Barreau de Bruxelles, médiatrice en droit civil et commercial

**Date :** le 6 février 2014

Pour les modalités d'inscription, nous vous renvoyons à la page 24

## « Planification patrimoniale : quels outils pour réduire les droits de succession sur le patrimoine mobilier ? Donation, assurance-vie, fondation privée, ... »

**25 FÉVRIER 2014**

Au cours de ce MDF, certains mécanismes de transmission d'un patrimoine mobilier (aspects civils et fiscaux) seront abordés : la donation, l'assurance vie, la fondation privée belge. Nous ferons un point sur l'incidence de la mesure « anti-abus » en matière de donation

### • Focus sur la donation

- Attrait fiscal des donations
- Mesure «anti-abus» : le point sur les donations-achats
- Modaliser la donation pour garantir au donateur de continuer à gérer et à «bénéficier» des biens donnés (démembrement de propriété, universalité de fait, ...)
- Lien entre donation et succession : « rapport successoral », réserve héréditaire, ...

### • Souscrire une assurance-vie pour éviter les droits de succession ?

Donation et assurance: comparaison et combinaisons

### • Fondation privée belge : une nouvelle perspective ?

**De :** Messieurs M. Dekeyser et G. Homans, avocats au Barreau de Bruxelles

**Date :** le 25 février 2014, de 12h à 14h

Pour les modalités d'inscription, nous vous renvoyons à la page 24

# BIS REPETITA !

Vu le succès rencontré par ce MDF, la Conférence du jeune barreau remet le couvert !  
Ne ratez pas cette deuxième chance

## MDF : Les pièges dans les conventions préalables à divorce par consentement mutuel

« Les pièges dans les conventions préalables à divorce par consentement mutuel ou l'esprit du DCM » ou « Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les conventions préalables sans jamais oser le demander ».  
La rédaction de conventions préalables à un divorce par consentement mutuel n'est pas chose aisée et grande est la tentation de se calquer sur un "modèle" précédemment utilisé par soi-même ou par un(e) autre.

Et pourtant, chaque cas est différent ; non seulement quant au patrimoine à partager mais également quant aux modalités de la séparation, pendant et après la procédure, à l'égard des parties comme des enfants.  
Ce sont ces différences que nous tenterons d'identifier sous l'angle des conventions préalables.

**De :** Madame Isabelle Schyns, magistrate au Tribunal de première instance de Bruxelles et avocate honoraire  
**Date :** le 16 décembre 2013 de 12h à 14h

Pour les modalités d'inscription, nous vous renvoyons à la page 24

---

## « Les servitudes dans tous leurs états »

**28 FEVRIER 2014**

Qu'est-ce qu'une servitude ? Un rapport de fonds à fonds. Quelle est la place de l'homme dans ce rapport réel ? Secondaire. Que doit faire le titulaire du fonds servant/dominant ? Supporter/Conserver. Que ne peut pas faire le titulaire du fonds servant/dominant ? Entraver/Alourdir. Comment mettre fin à cet état d'enclave ? Mais qu'est-ce qu'une enclave ? Des arbres trop beaux pour être abattus... et voici poindre la théorie des troubles de voisinage (et son article 544 extensible...). Quand il n'y a pas, au bout du chemin, un permis d'urbanisme annulé par le Conseil d'Etat !

**Les servitudes : définition, caractères, modes de constitution et d'extinction, obligations des parties, aspects procéduraux, interprétation du titre, aspects d'urbanisme, action possessoire et décisions judiciaires récentes.**

**De :** Monsieur Vincent DEFRAITEUR, avocat et assistant en droit réel à l'ULB  
**Date :** le 28 février 2014, de 12h à 14h

Pour les modalités d'inscription, nous vous renvoyons à la page 24



**TVA BE 0538 782 045    RPM BRUXELLES.**

**GSM 0479 23 38 73**

**Couverture.**

**Isolation.**

**Charpente.**

**Zinguerie.**

**Cheminée.**



N° d'Agrégation : 70140595

Comptable-Fiscaliste depuis près de 22 ans, mes bureaux sont situées au Paespem Business Park, boulevard Paepsem 20 bte 6G à 1070 Bruxelles (derrière la Gare du Midi).

J'ai acquis de l'expérience dans la gestion comptable, fiscale et administrative de petits et moyens cabinets d'avocats et je me ferai un plaisir de vous assister dans la prochaine étape en votre qualité d'assujetti déposant à la TVA.

Pour tout renseignement, vous pouvez me joindre au 02/523.20.16 ou m'envoyer un mail à l'adresse suivante :

[antonia.luca@conticompta.be](mailto:antonia.luca@conticompta.be)

**chantal**  **Traductions**  
**pulé** **France**

**Vos traductions juridiques**  
**en toutes langues**

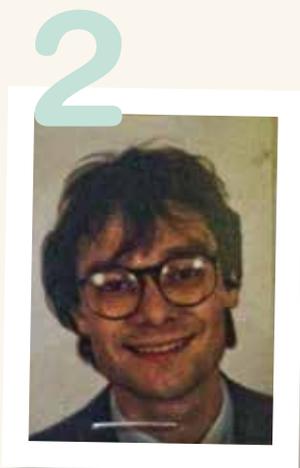
**Au sein de notre**  
**équipe nous**  
**comptons d'anciens**  
**juristes ainsi que**  
**des traducteurs**  
**experts qui mettent**  
**à votre disposition**  
**leur expérience tant**  
**linguistique que**  
**juridique.**

Assignations  
Conclusions  
Décisions  
de justice  
Significations  
**Actes**  
Attestations  
Contrats  
Certificats  
Protocoles  
d'accord  
Conditions  
générales  
de vente

Tél +33 1 43208474 – Fax +33 1 43203725  
chantal.pule@chantalpule-traductions.com  
www.chantalpule-traductions.com

# JEU X

Saurez-vous les reconnaître ?



---

## Réponses

1. Michel Vlies 2. Marc Lyttendaële 3. Marina Blitz  
4. Yves Oschinsky 5. Vincent De Wolf 6. Christophe Marchand

---



## LA TVA N'EST PAS INSURMONTABLE, PASSER EN SOCIÉTÉ NON PLUS !

Laissez-vous guider par des professionnels dans ce dédale administratif et fiscal. Organiser, planifier, optimiser, administrer, défendre, ont fait de notre cabinet le *partenaire naturel* des professions libérales.

**2014**, UNE BONNE ANNÉE POUR RÉUSSIR LES CHANGEMENTS ?  
APPELEZ LE **0486 210 234**

BRUXELLES • LIÈGE

[www.degandpartners.com](http://www.degandpartners.com)

# UN AVOCAT AVERTI...

## Les délais de conclusions expirant un samedi, dimanche ou jour férié

Il ne faut pas faire beaucoup de procédure pour avoir été un jour confronté à cette irritante situation d'un calendrier contraignant les parties à déposer leurs conclusions au plus tard un jour qui tombe un samedi, un dimanche ou même un jour férié. Dans pareil cas, le délai est-il ou non prolongé jusqu'au premier jour ouvrable en application de l'article 53 C.J. ? Beaucoup d'avocats semblent le penser.

La réponse n'est malheureusement pas aussi certaine. Certes, par deux arrêts, la Cour de cassation a sans ambiguïté affirmé que l'article 53 C.J. était applicable « aux délais déterminés par le président ou par le juge désigné par celui-ci en application de l'article 747, § 2 » (Cass., 5 mai 2008, C.06.0489.F ; Cass., 12 juin 2008, C.07.0236.N). Mais ces deux arrêts, prononcés après l'entrée en vigueur de la loi du 26 avril 2007 modifiant le Code judiciaire en vue de lutter contre l'arriéré judiciaire, concernaient des mises en état menées avant la réforme. Or, l'ancien article

747 C.J. utilisait l'expression « délais pour conclure », de sorte que l'application des articles 48 et s., qui contiennent les règles applicables aux « délais établis pour l'accomplissement des actes de procédure », était relativement évidente.

Désormais, les ordonnances de mise en état ne fixent plus des délais pour conclure (par exemple : « un mois » ou « quinze jours ») mais bien, comme le précise l'article 747, §2 C.J. nouvelle version, des « dates ultimes » (par exemple : « le 12 décembre 2013 ») auxquelles les conclusions doivent être déposées au greffe et adressées à l'autre partie. On peut donc légitimement s'interroger sur l'application, à des « dates ultimes », des règles qui sont applicables aux « délais » de procédure. Voilà pourquoi certaines ordonnances de mise en état prennent le soin de préciser que si la date fixée tombe un samedi, dimanche ou jour férié, celle-ci est reportée au premier jour ouvrable. C'est également pour cela que certains greffiers, bien connus des praticiens bruxellois, répètent inlassablement aux audiences d'introduction : « dites maître, vous avez bien vérifié que vos dates ne tombent pas un samedi, un dimanche ou un jour férié ? », question qui neuf fois sur dix appelle évidemment une réponse négative.

En attendant que la Cour de cassation se prononce sur cette délicate question dans le cadre d'une procédure initiée après l'entrée en vigueur de la loi de 2007, on ne peut donc que conseiller aux avocats d'être particulièrement prudents et de déposer leurs conclusions au plus tard le dernier jour ouvrable précédant la date fixée ou, à tout le moins, d'obtenir l'accord de son confrère pour un dépôt au premier jour ouvrable.

Jean-Sébastien Lenaerts

---

## Alcooliques Anonymes ? Qui sommes-nous ?

Nous, membres des AA, sommes des hommes et des femmes qui avons découvert et admis que nous ne pouvions pas contrôler notre façon de boire. Nous avons appris que nous devons nous dispenser d'alcool si nous voulions éviter de ruiner notre vie et celle de nos proches. Grâce aux groupes des AA formés dans des milliers de localités, nous faisons partie d'une association internationale sans cadres formel. Nous n'avons qu'un seul objectif ; demeurer abstinents et aider ceux qui demandent notre aide à y parvenir. Nous ne sommes associés à aucun groupement, cause ou aucune confession religieuse. Ceux qui veulent se joindre à nous sont les bienvenus. Notre association se compose d'hommes et de femmes de tous âges et de différents milieux sociaux, économiques et culturels.

Certains parmi nous ont bu pendant de nombreuses années avant de prendre conscience qu'ils étaient impuissants face à l'alcool. D'autres ont eu assez de chance pour reconnaître plus tôt dans leur vie ou dans leur carrière de buveur qu'ils étaient incapables de contrôler leur façon de boire. L'alcoolisme n'a pas entraîné les mêmes conséquences chez tous. Nous avons commis de sérieuses offenses contre la société, nos familles, nos employeurs et nous-mêmes Certains sont devenus des clochards. D'autres encore ont fait des séjours innombrables dans les hôpitaux ou les prisons.. Parmi nous il y en a qui n'ont jamais connu la prison ou l'hospitalisation. L'alcoolisme ne leur a fait perdre ni emploi ni famille. Nous en sommes finalement arrivés à comprendre que l'alcool dérangeait le cours normal de notre vie. Nous avons découvert que nous ne pouvions pas vivre sans alcool, à notre tour, et nous avons cherché l'aide des AA.

### Un problème commun nous unit, l'alcool.

C'est en nous réunissant ensemble pour parler et aider d'autres alcooliques que nous réussissons à rester abstinents et à perdre le besoin impulsif de boire qui a jadis dominé notre vie. Nous ne croyons pas posséder la seule réponse au problème de l'alcoolisme. Nous savons que le programme des AA agit positivement pour nous et à peu d'exception près, nous avons constaté les mêmes résultats chez les nouveaux qui voulaient sincèrement et honnêtement arrêter de boire. Nous essayons de toujours garder ces faits présents à notre esprit parce qu'il semble qu'ils sont la clé de notre sobriété.

**Pour nous, l'abstinence doit toujours venir en premier lieu.**

---

→ Permanence nationale 24h su 24, 7 jours sur 7. Tél 078 15 25 56 (Prix d'une communication zonale)

---

Interview croisée

# les couples **mythiques** du barreau



Les avocats en couple, ca donne quoi ?  
Calendrier judiciaire au petit déj, médiation  
le soir et conciliation les week-end ?

Vérifions si amour rime avec droit à  
l'occasion d'une interview croisée exclusive  
de Florence Margenat et Marc Dal, couple  
mythique du barreau !

## **Florence** **Marc**

### **Son parcours**

2007, mon diplôme de droit de l'ULB en poche, j'ai prêté serment en octobre de la même année et commencé mon stage au sein du cabinet Dal & Veldekens (oui oui...), dans lequel je suis restée trois ans et demi.

J'ai très vite commencé à m'investir au barreau, d'abord en jouant dans la Revue, ensuite en devenant, en 2009, commissaire de la Conférence du jeune barreau. Deux années incroyables... La suite, vous la connaissez !

Aujourd'hui, je viens de terminer un Master en droits intellectuels à la HUB et travaillé depuis un peu plus de deux ans et demi dans le cabinet Jooris - Van Melkebeke - Leduc, spécialisé en propriété intellectuelle, matière que j'adore.

### **La rencontre avec Marc**

Contre toute attente, je n'ai pas rencontré Marc au cabinet, où on se saluait poliment (c'est toujours bien d'être poli). Notre rencontre, c'est grâce à John Barrow, bien sûr !! Je lui dois tellement...

### **Comment cumuler vie de famille et profession d'avocat ?**

Organisation, flexibilité, travail et... complicité !

### **Deux avocats à la maison, ça parle de quoi le soir ?**

De conclusions, de 747, on parle en latin et on utilise des «nonobstant» à chaque phrase... Non, je vous rassure, on parle de mille choses : de nos projets, nos passions communes, nos envies, de la vie... mais pas spécialement de notre métier

### **Une dernière confidence : un bisou au Palais ?**

« Well, well... », comme dirait mon ami Lucien Kalenga.

### **Son Parcours**

S'agissant du parcours professionnel, j'ai prêté serment le 1er avril (et oui...) 1996. J'ai très vite participé avec enthousiasme aux travaux de ce qui était alors le carrefour des colonnes, devenu aujourd'hui carrefour des stagiaires.

Commissaire de la Conférence du jeune barreau alors que Geneviève Tassin et Pierre Winand en étaient les présidents, j'ai eu la chance d'assurer cette même présidence une dizaine d'années plus tard. Une très belle expérience suivie de trois années passionnantes au sein du conseil de l'Ordre présidé par le bâtonnier Buyle puis par le bâtonnier Vlies. J'ai rejoint l'association Dal & Veldekens en 2004 pour en devenir associé en 2006.

### **La rencontre avec Florence**

J'ai rencontré Flo grâce à la Conférence. J'ai réalisé un véritable parcours sans faute (dont je me réjouis chaque jour) en épousant celle qui était une de mes commissaires et qui par ailleurs travaillait au sein de mon association...

### **Comment cumuler vie de famille et profession d'avocat ?**

En alliant organisation, souplesse et bonne humeur.

### **Deux avocats à la maison, ça parle de quoi le soir ?**

De tas de sujets palpitants en fin de compte très peu liés à notre travail ou au barreau.

### **Une dernière confidence : un bisou au Palais ?**

Je vous trouve bien curieux... ;-)

Par Valérie Vandiest et Christine Molitor

## Chers Avocats,

Vous connaissez sans doute la loi du 30 juillet 2013 portant des dispositions diverses, M.B., 1er août 2013 (art. 60 et 61 LDD), qui instaure l'assujettissement TVA des avocats ou plutôt qui abroge l'exemption prévue par l'article 44.

Depuis de nombreuses années Acofisco group sa est spécialisée dans la tenue de comptabilités des professions juridiques et à ce titre peut vous aider dans les domaines suivants :

### 1 L'APPLICATION DE LA TVA

- › Sur vos prestations d'avocats, de curateur, d'administrateur de société, de stagiaire, de collaborateur, de juge suppléant, sur les refacturations de frais, les provisions, les débours, les frais de justice, les indemnités de procédure, sur vos prestations intracommunautaires et hors CEE, sur vos revenus de location mobilière et immobilière pour l'avocat, l'association, ou l'association de frais.

### 2 LE PRINCIPE GÉNÉRAL DE DÉDUCTION

- › Quels documents produire ?
- › Nature des frais admissibles à la déduction et quote-part déductible (voiture, immeubles, matériel, investissements, etc)
- › Régularisations et récupération de la TVA sur investissements effectués avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014

### 3 ORGANISATION PRATIQUE

- › Organisation de vos comptabilités
- › Déclarations, listings clients, listings intracommunautaires
- › Echéances de paiement de la TVA, principe des acomptes et communication
- › Prescription, amendes, intérêts moratoires et contrôles TVA

### 4 FAIT GÉNÉRATEUR DU PAIEMENT DE LA TAXE (NOUVEAU RÉGIME 2014 POUR TOUS LES ASSUJETTIS)

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le fait que **la demande de votre numéro de TVA doit être introduite en Décembre 2013.**

Acofisco group sa et ses collaborateurs est bien évidemment à votre entière disposition pour toutes questions relatives au contenu de la présente.



# EVELYNE FAIT SON CINEMA

## Oiseaux – A. Hitchcock Une technologie d'avance

Sorti en 1963, *The Birds* d'Alfred Hitchcock raconte l'invasion de la petite ville de Bodega Bay par une nuée d'oiseaux hostiles et menaçants dont l'arrivée coïncide avec celle de Mélanie Daniels (Tippi Hedren) qui y a suivi un avocat (Rod Taylor) rencontré la veille dans une animalerie de San Francisco.

Au fil des scènes, l'atmosphère se fait de plus en plus angoissante et les attaques se succèdent, décimant la population de la baie et contraignant les survivants à la fuite.

Au-delà du grand classique qu'est devenu le film, *Les Oiseaux* a constitué, au moment de sa sortie, un chef-d'œuvre de technologie cinématographique. Hitchcock qui n'en était pas à son coup d'essai en la matière – rappelons-nous notamment ses films *Rebecca* (1948) et *Psychose* (1960) –, profita de l'occasion pour s'essayer à des techniques innovantes, obtenant des effets visuels surprenants pour l'époque. La voie était ainsi ouverte aux effets spéciaux que nous connaissons aujourd'hui.

Pour rendre les attaques des oiseaux crédibles, le réalisateur s'est adjoint les services d'un spécialiste des effets spéciaux des studios Disney qui travaillait également sur *Mary Poppins*.

Celui-ci eut l'idée de combiner prises d'oiseaux réels et

images d'animation, le tout étant incrusté aux scènes jouées par les acteurs au moyen du procédé de vapeur de sodium aussi appelé « yellow screen ». Cette technique, mise au point vers la fin des années 50 mais assez peu répandue jusqu'alors, consistait à faire jouer les acteurs devant un écran éclairé par des lampes à vapeur de sodium afin d'y superposer ensuite des images ou des séquences tournées séparément. Cette méthode a permis à Hitchcock d'obtenir une juxtaposition d'images bien plus crédible que les assemblages de l'époque, issus du procédé dit de l'écran bleu ou « blue screen process » qui entourait inmanquablement les scènes truquées d'un halo bleuté rendant l'effet visuel évident.

Quant à la ville de Bodega Bay, elle a – contrairement aux apparences – été recréée en grande partie en studio. Les arrières-plans sont d'ailleurs souvent des paysages peints.

L'ensemble de ces effets spéciaux, qui représente un tiers des plans et la majorité du budget du film, constitue pour l'époque une œuvre de titan : la réalisation de certains de ces plans a nécessité plusieurs mois de travail et la préparation de l'ensemble des effets spéciaux a duré trois ans.

La réalisation du film s'est également avérée éprouvante pour la protagoniste qui faillit y perdre un œil lors du tournage de la mémorable et angoissante scène du grenier au cours de laquelle elle est assaillie de volatiles (cette fois-ci bien réels !).

Mais plus que la technique utilisée, c'est le caractère discret et crédible des effets qui impressionne encore aujourd'hui et permet aux spectateurs contemporains d'apprécier un film qui a pourtant fêté ses 50 ans. En définitive, *The Birds* a réussi à combler les attentes de l'exigeant « Hitch » dont il reste l'une des œuvres les plus renommées. L'obsédante absence d'explication à cette mortelle invasion a sans nul doute contribué à ce succès et à l'aura du 48e long-métrage du Maître du Suspense.

Evelyne Esterzon

# 2 AVOCATS UN RESTO

Epicure disait « Il ne faut pas tant regarder ce que l'on mange que celui avec lequel on mange ».

En exclusivité pour le Périodique de la Conférence deux confrères de bonne compagnie (cela va sans dire) ont testé pour nous le restaurant :  
« **Ma folle de sœur** » sis au 53, chaussée de Charleroi - 1060 Bruxelles

Me François Viseur et Jean-Sébastien Lenaerts nous livrent, en quelques lignes le résultat de leurs agapes. Attention, la mauvaise foi est parfois de mise.

## Situation

François : A quelques dizaines de mètres à peine de la Place Stéphanie, « Ma folle de sœur » est idéalement située à quelques minutes de marche du palais de justice et de l'avenue Louise, dans un quartier où, sans que ce soit facile, il est encore possible de trouver une place de parking. L'endroit est décoré chaleureusement et, bien que relativement petit, on ne s'y sent pas à l'étroit. La grande vitrine apporte une lumière agréable sur la première partie de la salle, ce qui en fait un endroit très plaisant.

Jean-Sébastien : Encore une gargote pour avocats et bobonnes aux cheveux mauves qui font leur shopping. L'endroit, décoré de bric et de broc, fait penser à la réserve d'un brocanteur. C'est vrai qu'il y a une grande fenêtre à l'avant, mais lorsqu'on est placé à l'arrière du restaurant (ce qui est inévitablement le cas passé 11h45), on se croit d'avantage dans une back-room de la rue de Livourne que dans un restaurant gastronomique. De plus, les tables sont à ce point proches les unes des autres qu'aucune intimité n'est envisageable. A éviter absolument par fortes chaleurs, ou si vous envisagez de conférer des derniers ragots du barreau.

## Service

François : Le service est discret et efficace. Vu la taille de l'endroit et la rentabilisation de l'espace, difficile de ne pas avoir la serveuse à portée de main à tout moment, ce qui s'avère pratique si vous êtes pressé.

Jean-Sébastien : Comme dit le proverbe, on ne peut avoir le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la crémière. Ici, on privilégie assurément le beurre et l'argent du beurre.



## Repas

François : Tous les midis, « Ma folle de sœur » propose un lunch trois services pour moins de 20 EUR. La cuisine est ménagère inventive et de saison. On mange bien, ni trop ni trop peu, et le service est rythmé.

Lors de notre visite, nous avons pu déguster des bouchées à la reine farcies aux crevettes en entrée, un très gouteux filet de veau sauce champignons accompagné de purée en guise de plat et, en dessert, un moelleux au chocolat au cœur fondant que nous avons accompagné d'un café (en supplément). Avec deux verres de vin rouge et un demi litre d'eau, nous en avons eu pour moins de 50 EUR ce qui, il faut le reconnaître, est un excellent rapport qualité-prix, surtout dans le quartier.

Jean-Sébastien : 17 EUR le menu, ce n'est certes pas cher, mais 17 EUR pour deux bouchées zakouski « Picard » tout juste présentable à une réception pour l'élection d'un chef de colonne, un morceau de viande sauce champignon purée «spécial régime pauvre en sel» et un moelleux au chocolat qui aurait pu être réussi s'il y avait eu un peu de moelleux autour du coulant. D'autant qu'après avoir ingurgité tout ça, impossible de travailler jusqu'à 16h30...

## Conclusion

« Ma folle de sœur » fait partie de ces petits restaurants de quartier où il fait bon venir manger lorsqu'on a un peu de temps. Certes, ça n'a pas le style d'un « Mamy Louise » ou d'un « Green House » et l'endroit pourrait être plus spacieux, mais la cuisine est inventive, le rapport qualité prix imbattable dans le quartier et l'ambiance suffisamment détendue pour vous accueillir pour un lunch agréable entre confrères ou avec des amis.

François Viseur et Jean-Sébastien Lenaerts

# Calendrier en bref

	<b>16 janv.</b> Concours international de plaidoiries surréaliste <b>rencontres</b>
<b>4 déc.</b> Saint Nicolas <b>rencontres</b>	<b>17 janv.</b> Rentrée solennelle de la Conférence et discours de rentrée <b>rencontres</b>
<b>10 déc.</b> <b>Midis de la formation (MDF)</b> La nouvelle loi sur l'arbitrage <b>formation</b>	<b>6 fév.</b> MDF : La loi du 31 mars 2010 relative à l'indemnisation des dommages résultants de soins de santé <b>formation</b>
<b>12 déc.</b> Conférence Berryer <b>rencontres</b>	<b>6 fév.</b> Ciné club <b>rencontres</b>
<b>16 déc.</b> MDF : Les pièges dans les conventions préalables à divorce par consentement mutuel <b>formation</b>	<b>13 fév.</b> Patinoire <b>rencontres</b>
<b>Infos légales</b> La Conférence est éditée par l'ASBL La Conférence du jeune barreau de Bruxelles dont le siège social est établi Place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0409.298.626.	<b>25 fév.</b> MDF : Planification patrimoniale <b>formation</b>
<b>Adressez-vous à Pierre-Yves Thoumsin</b> pierreyyves.thoumsin@nautadutilh.com	<b>13 mars</b> Colloque : La réforme des marchés publics <b>formation</b>

Fax : 02/566 84 47  
 pierreyyves.thoumsin@nautadutilh.com

**Photos de couverture :**  
 © Rafael Bolivar  
 mr.bolivar@gmail.com

**Photos intérieures :**  
 © Kátia Meelis

**Secrétaire de rédaction :**  
 Christine MOLITOR  
 www.cjbb.be

**Site internet :**  
 www.cjbb.be

**Contact pour les annonceurs**  
 Pierre-Yves Thoumsin  
 Chaussée de La Hulpe 120  
 1000 Bruxelles  
 Tél : 02/566 84 46

Rue de Stassart 99, 1050 Bruxelles  
 t. 02 515 11 38  
 mb@bialekavocat.be

**Rédacteur en chef :**  
 Christine Molitor  
 Avenue du Port 86/113  
 1000 Bruxelles  
 t. 02 787 91 06  
 m. christine.molitor@lydian.be

**Editeur responsable :**  
 Muriel Bialek

## Petites annonces Cotisations

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désiriez louer un bureau, chercher un collaborateur ou un secrétaire, vendre vos codes, etc. Des prix spéciaux sont réservés aux avocats, pour autant qu'il s'agisse d'annonces liées directement à l'activité professionnelle.

Adressez-vous à Pierre-Yves Thoumsin  
 pierreyyves.thoumsin@nautadutilh.com

Le paiement de la cotisation au jeune barreau de Bruxelles permet de participer à prix réduits à la plupart de nos activités. En outre, seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux prix organisés par la Conférence du jeune barreau et aux élections en fin d'année judiciaire. Pour l'année judiciaire 2013 -2014, les cotisations sont les suivantes :

### Membres effectifs :

- avocats stagiaires : 20 €
- avocat inscrits au tableau et :
  - ayant moins de 10 ans

- d'inscription : 50 €
- ayant plus de 10 ans d'inscription : 75 €

### Membres affiliés :

- conjoints non avocats d'avocats stagiaires : 15 €
  - conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 50 €
  - membre de la communauté judiciaire : 85 €
  - autres sympathisants : 100 €
- La cotisation est à verser au compte n° 630-0215121-34 (IBAN BE68 6300 2151 2134 BIC BBRUBEBB) de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles en mentionnant le nom de l'inscrit et son adresse e-mail.



## Jura, c'est logique.

Encore deux étapes logiques à franchir :

Créez votre propre scénario '**Jura, c'est logique**'.  
Participez au concours sur ➔ [www.kluwer.be/jura-logique](http://www.kluwer.be/jura-logique) et tentez de gagner un iPad.

Prenez rendez-vous avec un de nos experts Jura et découvrez ce qui sous-tend la logique Jura. Appelez le **0800 95 179** ou envoyez un mail à [Jura@kluwer.be](mailto:Jura@kluwer.be)